St Etienne, le 21novembre 2022

**Intervention de Gérard Rey vice-président des DDEN Loire**

**Suppléant de R.Marion**

**Lors du Conseil départemental de l’Education nationale du 21/11/2022**

Madame la Préfète,

Monsieur le Président du Conseil Départemental

Monsieur l’Inspecteur d’Académie, Directeur académique des services départementaux de l’Education Nationale,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs les représentants des enseignants, des parents d’élèves, et des associations complémentaires de l’école publique.

Lors du dernier CDEN , nous avions souhaité recevoir les informations concernant le bilan de rentrée avant le CDEN pour pouvoir émettre un avis ou des propositions en phase avec la réalité, sauf erreur , nous n’avons rien reçu et la rencontre de début d’année envisagée avec M. Le DASEN n’a pas encore eu lieu.

Aussi, je reviendrai simplement sur les difficultés pointées au dernier CDEN pour avoir des informations sur les avancées attendues :

Où en est-on concernant les élèves en situation de handicap : les AESH sont-ils en nombre suffisant, qu’en est -il de leur formation et de leur accompagnement en particulier pour les cas les plus complexes, qu’en est-il de leur contrat et du volume horaire proposé ?

Où en est-on du recrutement des PEC (parcours emploi compétences) pour les petites écoles rurales et de leur remplacement en cas de congé ?

A l’Horme, l’école Francis Nicolas a été fermée. Se pose :1 la sécurité des enfants lors de leur transport, il n’y a pas d’accompagnant 2 cette fermeture a engendré des dépenses non prévues pour les parents et trois une perte de temps de présence scolaire générée par les transports. La mairie semble ne pas prendre en compte ces faits. Que peut-il être fait?

Pour la deuxième année il est mis en place , dans le cadre de « l’école de la confiance » une évaluation .Pourquoi faire? Quel objectif final? Actuellement les écoles échangent, et ce depuis bien longtemps, avec les municipalités, les collèges, les parents d’élève, voire les crèches ou toutes associations susceptibles d’intervenir. Toutes les écoles de la République sont-elles concernées? L’organisation parait bien lourde.

Concernant les écoles privées hors contrat en particulier à St Etienne : nous avions envisagé de visiter ces écoles pour nous assurer de l’état de sécurité tant matérielle que morale des élèves fraichement transférés, mais M. Le Dasen nous a fait remarquer justement que la visite ce genre d’établissement ne relevait pas de nos prérogatives.

Aussi, pourrait-on savoir où en est « l’inspection déjà programmée » que nous avait annoncée Mme Meisse lors du CDEN du 3 mars 2022, car lors d’un dernier conseil d’école dans une école de Montreynaud , des parents s’interrogeaient et nous interrogeaient.

Enfin, comme témoignage de notre activité départementale et nationale, nous avons fait parvenir aux différents membres du CDEN un document concernant les sanitaires scolaires ; au-delà de l’état des lieux établi à partir de 4149 écoles consultées, nous avançons des préconisations pour s’attaquer à ce réel problème de santé publique que nous ne pouvons continuer à ignorer. Le mal être, l’angoisse ressentis par de nombreux élèves de nos écoles publiques devraient alerter et inciter le CDEN à faire figurer au règlement départemental des écoles publiques un paragraphe autour des mots : éduquer, prévenir, protéger que nous déclinons aux pages 40,41,42 de notre document.

Pour conclure, à l’occasion du 9 décembre 2022, journée de la Laïcité et de la loi 1905, le

CDEN pourrait formuler un vœu en direction de chaque commune ligérienne pour qu’un espace soit dédié à la mémoire de Samuel Paty assassiné pour avoir promu la liberté de conscience de ses élèves.

Merci de votre attention

G .REY St Etienne, le 21/11/2022